



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

commémorations

Question écrite n° 11717

Texte de la question

M. Jean-Noël Carpentier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les commémorations et les cérémonies officielles organisées, tant à l'échelon local qu'à celui du pays, pour conserver la conscience nationale des événements de l'histoire collective. Ces manifestations participent de la continuité mémorielle de la Nation et doivent servir de moments pédagogiques forts pour les générations les plus jeunes. Il lui demande si des dispositifs précis sont à l'étude afin de permettre aux scolaires d'être pleinement engagés à la préparation et au déroulement de ces manifestations.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale attache la plus grande importance à la participation des classes aux commémorations nationales, qui s'inscrivent dans le parcours de citoyenneté créé par la loi de 1997 portant réforme du service national, et dans le cursus d'éducation à la défense et à la sécurité nationale. Une participation active, incluant, notamment, l'interprétation de la Marseillaise par les élèves est privilégiée. Afin de mieux articuler ces célébrations avec les programmes et le socle commun de connaissances et de compétences, la liste des « entrées défenses » possibles dans les programmes d'histoire-géographie et d'éducation civique a été mise en ligne sur le site « Educ@def ». Elle permet notamment un accès aux ressources documentaires relatives au conflit commémoré. Les trinômes académiques, réunissant l'Education nationale, la défense et les auditeurs régionaux de l'Institut des hautes études de défense nationale, ont été invités à se joindre à cette action. Une convention en ce sens a été signée avec l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre et le ministère chargé de la défense. Enfin, dans le cadre de la formation des futurs maîtres, qui utilise généralement les anciens locaux des écoles normales, une cérémonie est organisée, dans la moitié des cas environ, au monument aux morts de l'école normale. Des instructions sont adressées chaque année aux recteurs en ce sens, et seront encore renforcées, en application des orientations du Président de la République qui affirmait, le 10 mars 2012 : « Je revivifierai les protocoles signés depuis 1984 entre la Défense et l'Education nationale ». Le ministère de l'éducation nationale est pleinement mobilisé, notamment pour les célébrations à venir du Centenaire de la Première guerre mondiale et du 70e anniversaire de la Libération et de la victoire sur le nazisme.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Noël Carpentier](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11717

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 novembre 2012](#), page 6909

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 555